

(1)

(N^o 147.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 9 MARS 1850.

Rapports faits, au nom de la commission, par M. VAN CLEEMPUTTE.

GRANDE NATURALISATION.

Demande du sieur François Smoult.

MESSIEURS,

Par requête du 10 avril 1848, le sieur François Smoult, commis-négociant, à Ixelles, demande la grande naturalisation.

Le pétitionnaire est né à Molenbeck-St-Jean lez-Bruxelles, le 26 mars 1808 ; il servait en qualité de sergent au 1^{er} régiment de ligne, lorsqu'en 1837 il déserta pour aller servir en Algérie, et perdit ainsi sa qualité de Belge. Plus tard, il fut réintégré dans l'armée belge ; et il y a servi de manière à mériter l'estime de ses chefs. Tous les rapports sont favorables à sa demande et, par conséquent, votre commission vous propose, Messieurs, de l'accepter.

Le Rapporteur,
J.-J. VAN CLEEMPUTTE.

Le Président,
P.-J. DESTRIEUX.

NATURALISATION ORDINAIRE.

I

Demande du sieur Napoléon-Joseph COLLIGNON.

MESSIEURS,

Par requête du 13 décembre 1847, le sieur Collignon, sergent au 3^e régiment de ligne, demande la naturalisation ordinaire.

Né à Delft, le 8 mars 1812, le pétitionnaire est entré au service des Pays-Bas en 1828. En 1830, il a pris service en Belgique et il y est resté jusqu'à ce jour. Les rapports les plus honorables accompagnent la demande du sieur Collignon, et votre commission estime, Messieurs, qu'il y a lieu de lui accorder la faveur qu'il sollicite.

Le Rapporteur,

J.-J. VAN CLEEMPUTTE.

Le Président,

P.-J. DESTRIEVAUX.

II

Demande du sieur Melchior-Auguste Galesloot.

MESSIEURS,

Le sieur Melchior-Auguste Galesloot demande la naturalisation ordinaire. Le pétitionnaire, actuellement capitaine-adjutant-major au 2^e régiment de cuirassiers, est né à Munster, le 7 octobre 1809. Il a, depuis son enfance, habité la Belgique avec son père ; il a fait ses humanités à l'Athénée de Bruxelles et suivi une partie du cours de droit à l'Université de Louvain, où il a reçu le grade de candidat en droit en 1830. La même année, le pétitionnaire est entré au 2^e régiment de cuirassiers avec le grade de sous-lieutenant. et il a obtenu successivement les grades de lieutenant, de capitaine et de capitaine-adjutant-major. Le sieur Galesloot a satisfait à la milice en Belgique et, en 1835, il a été décoré de la Croix de Fer. Les attestations les plus honorables pour le pétitionnaire ont été fournies par les autorités consultées, et votre commission, par conséquent, vous propose, Messieurs, d'accueillir la demande du sieur Galesloot.

Le Rapporteur,

J.-J. VAN CLEEMPUTTE.

Le Président,

P.-J. DESTRIEVAUX.
